

Centre Communal
d'Action Sociale
Ville de SEYSSES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.

Date de convocation : 22 mars 2023

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Marie Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Mireille AUDIRAC, Monique BONZOM, Claude SIRVEN

Excusés : Magali PATINET, Françoise MALEPLATE, Brigitte CAZALBOU, Claire CABANNE, Joele DURRIEU

Procuration : Françoise BARRERE (pour Malika BENSOUICI), Fabio VITULLI (pour Magali GRANDSIMON)

Secrétaire de séance : Malika BENSOUICI

N° 2024-02-03

OBJET :

**Affectation des
résultats 2023**

En comptabilité M14, le résultat n-1 de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation qui doit combler obligatoirement le besoin de financement de la section d'Investissement, y compris les restes à réaliser. Le surplus peut être reporté en section de fonctionnement ou affecté complémentirement en section d'investissement.

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2023, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 26 598,39 €, et un excédent de la section d'investissement de 1001,36 €.

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

→ **d'affecter** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A : Résultats de l'exercice : - 7 737,91 €

B : Résultats antérieurs reportés :

ligne 002 du compte administratif 34 336,30 €

C : Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser)

D : Solde d'exécution d'investissement

R 001 (excédent de financement)

1 001,36 €

E : Solde des restes à réaliser d'investissement

355,98 €

Besoin de financement (affectation obligatoire) :

F = D + E

(si négatif)

/

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0 €

= au minimum couverture du besoin de financement F

2) Report en fonctionnement R 002

26 598,39 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jérôme BOUTELOUP

